

Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20210408-D2021-28-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2021-28 en date 08/04/2021 portant approbation de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la création du Lotissement des Genêts :

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Absents excusés : MM. ALLAMARGOT Béatrice a donné procuration à FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc a donné procuration à GILLES Dominique.

Mme Christine CASTANET est élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	2	13	15	15	0

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a sollicité un devis auprès de l'Agence Technique Départementale pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de création du lotissement des Genêts.

Le devis présenté s'élève à 3874,00 € HT et 4 648,80 € TTC. Il est détaillé en trois phases :

- 1) Assistance en phase programme (rédaction du programme, organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre et préparation du marché correspondant),
- 2) Assistance en phase étude (organisation des consultations des intervenants extérieurs et assistance en tant que de besoin pendant les études menées par le maître d'œuvre),
- 3) Assistance en phase travaux (assistance à la gestion administrative du contrat de maîtrise d'œuvre et suivi de la gestion des contrats de travaux, assistance en cas de litiges entre les différents intervenants, présence en tant que de besoin aux réunions de chantier).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant le devis du 31 mars 2021 de l'Agence Technique Départementale,

DECIDE de solliciter l'intervention de l'Agence Technique Départementale pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de création du lotissement des Genêts.

APPROUVE le devis d'un montant de 3874,00 € HT et 4 648,80 € TTC proposé par l'ATEC.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette mission.

A La Geneytouse, le 12 avril 2021.

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 12 avril 2021